

PIECES A FOURNIR PSP PERSONNE MAJEURE :

PREMIERE DEMANDE ou RENOUELEMENT SIMPLE

- Faire une Pré-demande sur le site ANTS.gouv et l'imprimer
- Ancien PSP (si renouvellement)
- CNI (si première demande ou si passeport périmé de plus de 5 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau ou gaz ou électricité ou opérateur internet ou téléphone, avis d'imposition...)
- 1 photo couleur « CONFORME PIECE D'IDENTITE » DE MOINS DE 6 MOIS. Le fond doit être de couleur claire mais pas blanc, visage et cou entièrement dégagés, cheveux derrière les oreilles, pas de frange, sans bijoux, sans lunettes, sans sourire, bouche fermée.
- NE PAS DECOUPER LA PHOTO

EN CAS DE PERTE OU VOL :

- Attestation de perte ou déclaration de vol.
- Photo ou photocopie de la pièce perdue ou volée si possible
- Autre document d'Etat-Civil AVEC PHOTO

EN CAS DE CHANGEMENT D'ETAT-CIVIL :

- Fournir acte de mariage de moins de 3 mois
- Ou document de demande d'ajout de nom.
- Document relatif à la demande de changement de nom

POUR LES ENFANTS MAJEURS VIVANT CHEZ LEURS PARENTS, OU LES PERSONNES HEBERGEES :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeur
- Attestation d'hébergement signée par l'hébergeur.
- Pièce d'identité de l'hébergeur (original ou photocopie couleur, pas de photo de la pièce)

Timbre fiscal de 86€

